

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations  
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

Prière de Vérifier au prononcé

70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations-Unies

Première Commission

2016

## **Allocution de S.E. M. Omar Hilale**

Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume du Maroc  
auprès des Nations Unies à New York

au titre du Débat général

New York, 11 octobre 2016

**Monsieur le Président,**

1. Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc suite à votre élection pour diriger les travaux de la Première Commission. Je souhaite également féliciter votre prédécesseur le distingué Représentant Permanent des Pays-Bas pour sa brillante présidence.
2. Je saisis cette occasion pour remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, pour sa déclaration devant notre Commission.
3. La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non-Alignés ainsi qu'au nom des Groupes africain et Arabe.

**Monsieur le Président,**

4. Nos délibérations interviennent dans un contexte international marqué par la détérioration de la sécurité internationale et l'exacerbation de la menace terroriste, en particulier au Moyen-Orient et dans l'espace Sahélo-saharien.
5. Cette session se tient également au lendemain de l'échec de la Conférence d'examen de 2015 et dans une situation caractérisée également par une léthargie des mécanismes de désarmement nucléaire et l'absence de progrès réels vers l'élimination des armes nucléaires, alors que la sécurité collective exige également la renonciation à la prolifération et l'engagement envers le désarmement. Il n'est plus viable de faire annuellement ce constat devant la première Commission.
6. Nous demeurons convaincus que les armes nucléaires, et toutes les ADM, ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. La sécurité de tous réside plutôt dans le dialogue, le respect mutuel et l'élaboration de partenariats économiques favorisant un développement humain effectif et durable.
7. Dans ce contexte, le Maroc partage les vives inquiétudes exprimées, en particulier par le Conseil de sécurité, suite aux essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée et qui pourraient relancer la course à l'armement constituant ainsi une menace à la paix et la sécurité dans la région.
8. Le Maroc demeure convaincu que la voie diplomatique et le dialogue ainsi que l'engagement positif continu de tous, notamment dans la région, constituent le moyen approprié pour la résolution des différends. Le Maroc réitère, à cet effet, son soutien à la déclaration de la péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires, ce qui est fondamental pour la paix et la sécurité régionales.

**Monsieur le Président,**

9. L'existence des armes de destruction massive constitue une menace perpétuelle, à haut risque, qui continue de peser sur le devenir du monde. Le désarmement nucléaire demeure la haute priorité en vue de réaliser l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.
10. Le Royaume du Maroc, partie à la totalité des instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, est fermement engagé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires qui demeurent les seules armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une norme universelle d'interdiction par le biais d'un instrument contraignant.
11. Les conséquences irréversibles de l'usage des armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine nous interpellent pour avancer sérieusement vers l'interdiction et l'élimination irréversible de ces armes.

**Monsieur le Président,**

12. Les délibérations et le rapport du groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire à Genève ont mis en exergue encore une fois de plus notre division dès qu'il s'agit de mesures pratiques de désarmement. Le rapport démontre également qu'une grande majorité des Etats Membres n'acceptent plus la stagnation des efforts multilatéraux de désarmement et souligne le besoin d'une percée et une avancée réelle vers l'élimination totale des armes nucléaires.
13. Le Maroc, tout en félicitant l'Ambassadeur Thani Thongphakdi de la Thaïlande, pour sa présidence du Groupe de travail, exprime son plein soutien aux recommandations du Groupe de travail, y compris celle appelant à la convocation d'une conférence internationale pour la négociation d'un instrument d'interdiction des armes nucléaires.
14. De l'avis de cette délégation, il ne s'agit pas juste de se prononcer en faveur ou contre cette recommandation. Avant d'adopter une décision aussi importante, un vrai dialogue avec la participation de tous s'impose. La première commission devrait, et nous devons tous, prendre le temps d'examiner le rapport du Groupe de travail et ses recommandations. Nous notons malheureusement que tout le travail du Groupe et son rapport ont été réduits à la seule recommandation pour une conférence en 2017.
15. La délégation marocaine estime que les consultations sur le projet de résolution pertinent ainsi que le débat thématique sur les armes nucléaires, devraient constituer une occasion pour un vrai dialogue sur les possibilités d'un accord sur un ou plusieurs processus collectifs menant à l'interdiction et l'élimination totale des armes nucléaires. Ni la précipitation ni le simple rejet catégorique ne devraient empêcher un tel dialogue.
16. Le Royaume du Maroc, qui est disposé à participer activement à un tel dialogue, demeurera guidé par les considérations suivantes :

- **Premièrement** : Le TNP est un instrument clé pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Il est impératif que les dispositions du TNP et des obligations qui en découlent, soient respectées par tous les États. De même, les mesures préconisées par les décisions des conférences d'examen constituent des contrats dont le plein respect nous permettra d'avancer collectivement vers la réalisation des objectifs du Traité.
- **Deuxièmement** : Il découle de l'Article VI du TNP une obligation de s'engager dans des négociations sur le désarmement nucléaire. Dans ce même article, elle est question de mesures efficaces et d'une date rapprochée, sachant que le Traité, rappelons-le, a été ouvert à la signature en juillet 1968. L'obligation au titre de l'Article VI est d'autant plus claire à la lumière des accords conclus lors des conférences d'examen et du consensus international de 1978 quand la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a affirmé que le désarmement nucléaire constituait la plus haute priorité.
- **Troisièmement** : Il n'est pas acceptable d'exploiter à outrance le langage de compromis retenu pour l'Article VI. Ni la nature progressive du désarmement nucléaire ni le désarmement général et complet ne devraient être invoqués pour retarder les négociations sur des mesures efficaces de désarmement nucléaire. L'évolution de la situation internationale et les nouveaux défis sécuritaires ou les risques de prolifération ne devraient en aucun cas servir de prétexte pour ne pas mettre en œuvre les obligations et les engagements pris en matière de désarmement nucléaire. Bien au contraire, la sécurité collective et la sûreté de notre monde nécessitent l'accélération des efforts afin de nous débarrasser des armes nucléaires dans le cadre d'un processus transparent et internationalement vérifiable.
- **Quatrièmement** : La cessation de toute modernisation des arsenaux nucléaires et la réduction de leur rôle dans les doctrines de défense ainsi que des assurances de sécurité négatives aux États non dotés parties au TNP constitueraient des mesures de confiance dans un tel processus de désarmement.
- **Cinquièmement** : L'interdiction des essais nucléaires devrait également être irréversible et vérifiable avec l'entrée en vigueur du CTBT. le Maroc réitère, à cet effet, son appel à tous les États de l'Annexe II, en particulier les puissances nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier ce Traité pour faciliter son entrée en vigueur dans les plus brefs délais.
- **Sixièmement** : Les Etats dotés de l'arme nucléaire ont un statut spécial qui leur impose une responsabilité particulière. Ces Etats sont appelés à s'engager, sans plus tarder, dans des processus bilatéraux et multilatéraux visant à des réductions substantielles et irréversibles de leurs arsenaux nucléaires et à renforcer la confiance entre eux. Ces pays sont appelés à changer leur attitude, intenable, en matière de désarmement notamment en cessant de rejeter toute proposition impliquant des processus multilatéraux internationalement vérifiables.

Le régime de garanties de l'AIEA et son programme de coopération technique imposent, en plus des obligations financières, des mesures de vérification strictes liées également à la responsabilité et l'imputabilité. Il n'est pas justifiable que les mesures de désarmement ne soient pas vérifiables.

**Monsieur le Président,**

17. Il est incontestable que l'universalité d'un traité aussi important que le TNP sert l'objectif commun de la sécurité collective. Le Maroc souligne l'importance de l'adhésion au TNP et la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA, par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris Israël.
18. Il est regrettable que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas pu prendre des décisions pour faire avancer les efforts internationaux visant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen Orient en application de la résolution de 1995. Une Conférence internationale sur cette question pourrait présenter une occasion historique pour déclencher un processus qui permettrait de débarrasser la région des armes de destruction massive et renforcer la paix et la sécurité régionales.

**Monsieur le Président,**

19. Le Maroc est profondément convaincu que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par l'efficacité des mécanismes onusiens en charge du désarmement, particulièrement la Conférence du désarmement. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des États et le respect des obligations et des engagements pris.
20. Nous partageons le constat que les problèmes de la CD sont en réalité de nature politique. Nous en appelons à la flexibilité pour permettre à la Conférence de se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré lui permettant de jouer pleinement son rôle en tant qu'unique forum de négociation dont le mandat a été établi par la session spéciale de l'Assemblée générale en 1978.
21. Notre délégation reste disposée à examiner, dans un esprit constructif, toute proposition ou initiative visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes de désarmement et notamment le déblocage de la CD. Les délibérations du Groupe de travail sur la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale sur le désarmement pourraient servir de cadre pour développer des idées visant à revitaliser l'architecture de désarmement dont la configuration actuelle ne permet plus un progrès consensuel en matière de désarmement.

**Monsieur le Président,**

22. Le Royaume du Maroc accorde une importance très particulière à l'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'au renforcement de la coopération

internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la lutte contre le trafic illicite des matières radioactives et nucléaires.

23. A cet effet, le Royaume participe à plusieurs initiatives internationales telles que l'initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire.
24. L'expertise et les expériences échangées dans le cadre de ces initiatives internationales sont de nature à renforcer l'action multilatérale en matière de non-prolifération et de sécurité nucléaires. Dans ce cadre, le Maroc a organisé plusieurs activités dont l'Exercice international sur la sécurité du transport maritime organisé conjointement avec l'Espagne et l'AIEA du 27 au 29 octobre 2015.
25. De plus, le Maroc abrite, depuis 2011, un Centre d'Excellence sur les l'atténuation des risques nucléaires, radiologique, biologiques et chimiques (CBRN) dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne. Rabat abrite également le Secrétariat régional pour les pays africains riverains de la façade atlantique, l'objectif étant de coordonner les efforts des Centres d'excellence dans la région afin de renforcer les capacités en matière de réponse et de mitigation des risques posés par les agents CBRN.
26. C'est également dans cet esprit que le Maroc a établi, en coopération avec la Géorgie et les Philippines, un Groupe d'amis sur l'atténuation des risques CBRN. Le Groupe vise à sensibiliser sur ces risques et à promouvoir le dialogue, la coopération et le renforcement des capacités dans ce domaine.
27. Dans ce cadre le Groupe d'amis a organisé, le 29 septembre 2016 à New York, en coopération avec l'UNICRI, une réunion parallèle de haut niveau en marge des travaux de la Première Commission, sur l'atténuation des risques CBRN dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Ont pris part à cette réunion, en plus des Etats membres, les représentants de plusieurs entités onusiennes et organisations internationales ainsi que des experts gouvernementaux et du monde académique. La réunion a été diffusée sur le site de l'ONU et est disponibles sur l'archive vidéo.

**Monsieur le Président,**

28. La circulation incontrôlée et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, au-delà des souffrances et désastres humains qu'ils engendrent, représentent un véritable défi à la stabilité, la sécurité et au développement des Etats, en particulier en Afrique.
29. Le Maroc considère que la coopération régionale et sous régionale représente un levier essentiel pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne, en raison du développement du trafic illicite de tous genres y compris des armes légères et les connections existantes entre les réseaux de trafic des armes et les groupes terroristes, incite, plus que jamais, à multiplier les efforts pour renforcer la coopération entre les Etats de la région sur la base d'une approche inclusive.

30. Dans ce contexte, la deuxième conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières, abritée par le Maroc, avec la participation des pays d'Afrique du Nord et de l'espace sahélo-saharien, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux, a apporté une confirmation renouvelée de l'engagement sans faille du Royaume en faveur de la sécurité et de la stabilité dans une région touchée par une recrudescence des activités de groupes terroristes et de réseaux de criminalité transnationale. Le Maroc part de la conviction que la sécurité des espaces frontaliers passe inéluctablement par la redynamisation des relations avec les pays voisins et les partenaires internationaux dans le cadre d'un dialogue régulier et positif.
31. C'est également dans cet esprit que le Royaume appuie fermement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage.
32. Le Maroc suit avec intérêt les efforts des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (ATT) et réitère que pour que cet instrument puisse atteindre ses objectifs, il est essentiel d'assurer une mise en œuvre transparente et juste, dans le plein respect du droit légitime des Etats à se procurer les moyens de défendre leur indépendance, leur unité et leur intégrité territoriale.

**Monsieur le Président,**

33. Le désarmement, la non-prolifération et la sécurité demeurent au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Des défis multiformes nous interpellent tous pour faire preuve de volonté politique et conjuguer nos efforts, démontrant ainsi notre attachement ferme au multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération.
34. Je vous remercie.

\*\*\*